

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 11 du mois de juin à 18 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 05 juin, se réunit au lieu extraordinaire de ses séances, dans la salle municipale du Forum, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

Présents : Monsieur PLANTIER Christian, Maire

Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Monsieur PONS Guy, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie (arrivée après l'approbation du procès-verbal) (adjoints)

Madame AMESTOY Katia Madame BARANTIN Annie, Monsieur LOBY Jean-Marc, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur CORBEAUX Daniel, Madame POMPIDOU Martine, Monsieur TARTAS Franck, Monsieur ROCHARD Christophe, Monsieur FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France, Monsieur POMAREZ Frédéric, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Madame LARROCA Sandrine, Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

Absents excusés :

Madame CLAVERIE Evelyne donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud

Madame LAMARQUE Patricia donne pouvoir à Madame AMESTOY Katia

Madame ALAMO-DUPOUY Christelle donne pouvoir à Monsieur VIDEAU Gaëtan

Madame MATTE Muriel donne pouvoir à Madame DEZEMERY Isabelle

Monsieur SANNA Denis donne pouvoir à Monsieur PONS Guy

Absents : Monsieur CASSAGNE Guy, Madame LEROUX Claire

Secrétaire de séance : Madame AMESTOY Katia

Le procès verbal de la séance du 06 février 2020 est adopté à l'unanimité.

« Avant d'ouvrir la séance, je propose au Conseil Municipal de délocaliser dans la salle du Forum les séances de l'Assemblée délibérante et ce jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

Je vous informe également que le point 8 : « rétrocession des espaces publics du lotissement « Le domaine de Julie » Bestave I – Classement dans le domaine public communal » est retiré de l'ordre du jour. Des choses sont encore à régler.»

Monsieur PONS :

« Le point 8 a été retiré car à la suite d'une visite, il a été constaté qu'un rond-point a été dégradé sur le domaine de Julie. De gros travaux sont à effectuer. La société qui a dégradé ce rond-point s'était engagée par une attestation à la remise en conformité de ce rond-point. Nous avons préféré prendre du recul et retirer ce point de l'ordre du jour. »

Monsieur BADET :

« Si mardi dernier je n'étais pas intervenu en commission des permis de construire, ce soir nous votons ce point en l'état. Si je n'avais pas signalé les dégradations, personne n'en aurait parlé.»

Monsieur le Maire :

« Merci monsieur Badet, vous avez raison. Il y a peut-être eu un petit dysfonctionnement. »

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des différents points après avoir au préalable informé le Conseil des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Monsieur POMAREZ :

« Cela fait plaisir de pouvoir se retrouver et de pouvoir débattre.

Par rapport aux décisions prises par délégations, cela fait quatre mois que le conseil municipal ne s'est pas réuni et d'après le document transmis, vous avez pris seulement quatre décisions concernant des modifications sur des marchés de travaux.

Je vous rappelle que la loi d'urgence et les ordonnances qui ont suivies vous donnaient la possibilité de prendre un grand nombre de décisions dans le respect des lignes budgétaires du budget 2019. Vous aviez donc la possibilité de soutenir le tissu associatif et économique depuis le 1^{er} avril en versant des subventions.

Bien entendu, en contre-partie de ces pouvoirs élargis et attribués au maire, les élus du conseil municipal doivent être informés de toutes les décisions prises.

Je vous demande, dans un premier temps, quelles décisions supplémentaires avez-vous pris pendant ces quatre mois ? Je ne peux pas croire qu'il n'y ait pas d'autres décisions que ces modifications de marché. Vous avez passé des commandes, vous pourriez nous en parler.

Aujourd'hui vous nous réunissez en période électorale pour faire encore malheureusement de la propagande mais vous ne présentez pas, comme l'honnêteté l'exige, les comptes de votre mandat. Ceci a été demandé à plusieurs reprises et il m'avait été répondu « oui ».

Toutes les mesures proposées, vous les avez déjà annoncées sans débat. Comme depuis douze ans, vous méprisez la démocratie, les élus de l'opposition qui n'ont eu de cesse de vous solliciter et de vous faire des propositions.

Vous proposez des mesures d'accompagnement à destination du commerce local et des familles mais nous n'avons aucun chiffre dans le dossier. Quel impact financier ? Quelle est la situation financière de la commune ? Le non-paiement des fournisseurs, la dégradation des comptes, l'insincérité budgétaire que vous n'avez eu de cesse de nier et de minimiser éclateront au grand-jour et vous devrez, au sens premier du terme, rendre des comptes.

Vous avez géré la crise sanitaire comme tout le reste en pensant que la communication remplacerait l'action. Sauf que l'absence était patente et l'abandon de poste sautait aux yeux de tous. Heureusement que d'autres étaient là pour faire front, pour répondre aux urgences de ceux qui étaient dans la détresse.

Nous pouvons remercier les associations comme vous l'avez fait avec Caf & Com mais n'en oubliez pas d'autres comme Vertitude, l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'élan de solidarité en l'absence de réponse des élus.

Merci aux personnels qui se mobilisent pour rattraper le retard pris dans la préparation de la saison. Ils ont dû se débrouiller seuls ; ils ont mal vécu cette période car nombre d'entre eux étaient disponibles pour apporter leur service dans le respect des gestes barrières pour leur protection.

Vous avez refusé, entre autres, de l'aide à une association qui était dévouée pour aller chercher du gel hydroalcoolique pour l'Ehpad - rien que ça – et pour tous les professionnels de santé.

Aucun plan de continuité des services. Les agents sont partis le 17 mars dernier à midi chez eux sans consignes. Oui, comme l'a dit monsieur Bourdenx, les services ont fermé, le service public a fermé. La Banque Alimentaire a fermé dès le 19 mars alors que l'on sait très bien que dans cette période les gens ont besoin, une nécessité absolue d'avoir une réponse et une aide alimentaire. Et vous prétendez soutenir les plus démunis.

L'absence des élus a été soulignée. D'après les rapports que l'on nous a donnés : premier groupe d'adjoints le 22 avril seulement ; pas de déclenchement du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) comme préconisé par la Préfecture même si je sais que le PCS est plutôt pour une crise « climatique » comme une tempête. Il aurait néanmoins permis d'organiser les services et surtout d'être au soutien des associations et des bénévoles qui se trouvaient tous seuls sur le terrain. Cette cellule aurait permis de coordonner un peu tout ça et pour que les associations travaillent un peu dans la sécurité.

C'est le premier conseil. D'autres choses auraient pu être faites ; on vous l'avait demandé.

Pouvez-vous nous dire maintenant comment vous avez géré cette crise ? Merci. »

Monsieur le Maire :

« La question est très longue avec beaucoup de sujets. Je vais laisser monsieur Bourdenx répondre. »

Monsieur BOURDENX :

« C'est en donneur de leçon, monsieur Pomarez, que vous commencez cette séance.

Il ne vous pas échappé qu'il y a plusieurs sujets à l'ordre du jour de cette séance de conseil municipal ; tous les sujets étant importants, néanmoins, il y en a un et pas des moindres, celui sur le Covid qui est le point numéro 2. On reviendra sur certains sujets pour faire dans l'ordre mais quoiqu'il arrive, avec mon équipe, je m'étonne d'entendre certains propos puisque jusqu'à aujourd'hui, pour partir du début sans refaire l'histoire et il semblerait que tout se soit mal passé à Mimizan à vous écouter monsieur Pomarez.

En ce qui nous concerne, comme vous l'avez dit peut-être pas le lendemain de l'élection, mais nous nous sommes mis tous et toutes au travail avec une priorité qui était donc de mettre en place le confinement. Vous le savez notre équipe n'est pas celle qui est atteinte par la réunionite, ce n'est pas le type de virus qui nous a atteint. Peut-

être dans d'autres assemblées auxquelles vous participez, des réunions se sont tenues, mais une fois encore ce qu'il s'est passé à Mimizan est une autre organisation, faite avec les moyens que nous avons.

C'est facile d'en parler maintenant en quelques mots mais je vous rappelle que du jour au lendemain dans tous les services ont été mis à minima en place un fonctionnement bien différent auquel nul d'entre nous n'était prêt. Ce sont des leçons qu'il faudra garder pour la suite. Nous nous sommes mis au travail dès le 16 mars.

A chaque étape de la crise du Covid-19, l'équipe municipale s'est mobilisée avec les agents de la mairie et des bénévoles pour apporter des réponses concrètes aux Mimizannais, dans le strict cadre sanitaire imposé par le Gouvernement. Pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles et fait appliquer le confinement à partir du 17 mars. Tout en suivant les consignes de l'Etat, la ville de Mimizan a adapté l'organisation de ses services, en faisant notamment appel au télétravail et en fournissant aux agents au contact du public tous les équipements nécessaires : des gants, du gel hydro-alcoolique et des masques. La mairie et l'ensemble des bâtiments municipaux sont restés fermés au public jusqu'au 11 mai mais un grand nombre de services ont été maintenus. La police municipale a assuré une patrouille journalière, de façon aléatoire et en relation avec la gendarmerie, afin de faire respecter les mesures de confinement. Ses agents ont aussi assuré une veille et le service restait joignable par mail.

Des permanences téléphoniques ont été assurées pour les urgences à la mairie et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). La cuisine centrale a toujours fabriqué des repas pour les résidents de l'EHPAD « Le Chant des Pins », comme pour assurer le portage des repas à domicile des personnes âgées, dont le service a été renforcé. Un service de garde a été assuré pour les enfants de moins de 16 ans des personnels soignants et des personnels indispensables à la gestion de cette crise sanitaire. L'accueil des enfants était assuré par les enseignants pour la partie pédagogique et par le personnel communal pour le périscolaire.

Le dispositif de suivi des personnes vulnérables a également été activé et ce, dès le début de la crise ; ainsi, les personnes concernées ont bénéficié d'un soutien particulier et d'un appel régulier par les agents du CCAS afin d'anticiper toutes demandes particulières (portages repas, aide aux courses, médicaments...). D'autre part, un courrier a été adressé aux personnes de 70 ans et plus habitant la commune pour les informer ou leur rappeler l'existence de ce registre et de sensibiliser les personnes les plus fragiles de l'intérêt à venir s'y inscrire.

Cela fait maintenant partie des moyens de communication et en effet Citykomi a joué son plein rôle et également les courriers de monsieur le Maire à la population.

La vigilance de l'équipe municipale s'est aussi portée sur les jeunes enfants qui rencontraient des difficultés durant cette période de confinement, en particulier pour recevoir de manière dématérialisée leurs leçons et devoirs, faute de pouvoir disposer d'un ordinateur, d'une imprimante ou d'une connexion à Internet. Face à ce besoin clairement identifié, la commune a pris les dispositions pour organiser, en fonction des besoins et si nécessaire en lien avec le corps enseignant, le prêt d'ordinateurs portables, mais aussi de fournitures, aux familles les plus en difficulté.

Puis est arrivée le 11 mai, la période du déconfinement. Il s'est agi donc de remettre en route les services de façon progressive, le service public, notamment les écoles dont je viens de parler mais aussi l'économie locale bien sûr immobilisée dans un pourcentage très fort. Et parmi lesquels beaucoup de commerces avaient pris du retard dans leurs recettes.

Nous avons donc dans le point 2 du conseil de ce soir, non pas des décisions déjà actées monsieur Pomarez, mais des propositions que nous soumettons aujourd'hui au conseil municipal.

J'ouvre la parenthèse : pardonnez-nous d'en avoir parlé à ces commerçants, pardonnez-nous de nous être adressés à l'économie locale, de ne pas avoir attendu le mois de juin pour leur en parler et d'avoir anticipé leurs besoins avant de leur faire des propositions. Là encore je ne sais pas comment vous avez envisagé le travail mais il nous semble que d'aller voir ceux qui sont dans le besoin, d'étudier leurs propositions et de les mettre ici ce soir est encore la meilleure solution.

Enfin j'ai cité le service public, l'économie mais je ne peux pas finir cette petite intervention sans parler du milieu associatif. Depuis le déconfinement c'est-à-dire depuis le moment où nous avons la possibilité de rencontrer avec des mesures sanitaires l'ensemble des associations, vous le savez, mais vous ne l'avez pas dit, je le dis donc à ceux qui ne le savent pas, nous rencontrons l'ensemble des associations qui sont disposées à nous recevoir.

Depuis le 11 mai, à ce jour – on s'accorde encore une petite semaine – je pense que nous aurons reçu la majorité des associations, en tous cas toutes celles qui souhaitent être reçues.

Ces associations - même si vous en avez cité une que je ne connais pas et à qui nous avons soi-disant refusé une aide – sont donc reçues encore aujourd'hui et il est question de les écouter pour qu'aucune d'entre elles ne mettent la clé sous la porte à cause de la crise sanitaire du Covid19.

Nous ferons donc d'ici quelques jours un point très précis et nous reviendrons vers elles pour s'accorder sur les subventions pour les aider. Puisque certaines associations ont un petit bas de laine et l'ont elles mêmes proposé,

elles n'accepteront pas la subvention que l'on pourrait leur donner de façon à ce que d'autres associations puissent en bénéficier. Je les en remercie déjà.

Nous allons donc pouvoir aider les associations à passer le cap de 2020.

L'histoire que je vais vous raconter est une histoire vraie. C'est une histoire qui nous semble être une histoire d'hommes, d'économie et de mesures sanitaires, monsieur Pomarez. Une fois de plus, nous ne sommes pas parfaits mais depuis le jour du confinement jusqu'à aujourd'hui et nous anticipons aussi la suite car l'été va être compliqué vous le savez puis viendra la rentrée scolaire.

Comme nous anticipons et que l'été sera compliqué, nous proposerons très bientôt de mettre en place ce que nous appelons « la brigade de prévention sanitaire ». C'est un ensemble de personnes qui durant l'été sera au contact de la population, vacanciers ou pas, pour leur permettre de ne pas oublier, si je peux ainsi m'exprimer, que nous sommes encore dans une période compliquée et que nous allons être très nombreux d'ici quelques semaines. Cette équipe aura comme objectif d'agir en médiateurs dès le moment où il y aura des regroupements ; elle sera munie de gel hydro-alcoolique, de sprays désinfectants pour le mobilier urbain. Cela n'évitera pas un retour de l'épidémie mais c'est une équipe de prévention pour rappeler les gestes barrières en cette période de crise sanitaire.

Ensuite nous allons mettre en place une consultation gratuite pour les personnes de Mimizan qui auraient besoin d'échanger de façon médicale avec un professionnel, autour d'une cellule faite de psychologues. Et plusieurs autres mesures seront proposées.

Voilà pour la réponse sur les questions concernant la crise sanitaire du Covid-19 avant de passer au point 2 puisque vous m'avez un peu devancé.

Vous avez également cité la question du budget ou du moins le point financier . Il n'y a pas eu pendant le confinement de décisions cachées, je ne sais pas ce que vous sous-entendez, ou prises quand il ne le fallait pas. Ce qui est présenté ici sont les décisions principales ; il n'y a pas d'autres éléments. Je ne sais pas à quoi vous pensez.

Pour ce qui concerne le budget, je vous rappelle qu'avant le premier tour nous avons proposé de ne pas présenter le compte administratif 2019 et de laisser le Débat d'Orientation Budgétaire et le budget 2020 à la nouvelle équipe après le 2^{ème} tour. Nous avons maintenu cette décision.

Je voulais profiter de cette occasion pour rassurer car beaucoup de choses se sont dites sur le budget que personne ne pouvait vérifier. Je veux rassurer ici l'assemblée avec des chiffres arrêtés, chiffres du compte administratif 2019 qui seront les mêmes avec la nouvelle équipe :

Fonctionnement : + 361 545, 11 €

Investissement : + 373 891,18 €

Epargne nette : + 50 000 €

Ces éléments ne sont pas à l'ordre du jour mais je souhaitais quand même vous en informer puisque avec tous les éléments qui ont été donnés et toutes ces contre-vérités annoncées, je me répète, il me semblait nécessaire de rassurer l'ensemble du bureau municipal. »

Monsieur POMAREZ :

« En décembre 2019, vous avez proposé un emprunt de 790 000 €. »

Monsieur le Maire :

« Nous n'allons peut-être pas rentrer dans le détail. Ce sont des points hors-sujets ; les finances et le budget ne sont pas à l'ordre du jour contrairement à la crise sanitaire. »

ORDRE DU JOUR

- 1 - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale- Année 2020
- 2 - COVID 19 - Mise en place de mesures d'accompagnement à destination du commerce local et des familles
- 3- Créations d'emplois saisonniers
- 4 - Avancements de grades – Créations de postes
- 5- Augmentation du temps de travail
- 6- Convention de servitude de passage au profit d'Enedis – Parcelle BD n°311
- 7- Rétrocession de la parcelle BD n°311 – Classement dans le domaine public communal
- 8 - Rétrocession des espaces publics du lotissement « Le domaine de Julie » Bestave I – Classement dans le domaine public communal (Point retiré de l'ordre du jour)
- 9- SMGBL (Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises) – Retrait du SMGMN (syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels) de la compétence « surveillance »
- 10- SMGBL (Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises) – Adhésion de Morcenx-La-Nouvelle à la compétence « surveillance »

1 – Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2020

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Vote : 20 POUR 7 ABSTENTIONS (opposition)

Questions/Observations : Frédéric POMAREZ

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (ci-après les *Membres*). Institué par les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (le CGCT), aux termes desquelles,

« Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement. Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre actionnaires. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.

Par dérogation aux dispositions des articles [L. 2252-1](#) à [L. 2252-5](#), [L. 3231-4](#), [L. 3231-5](#), [L. 4253-1](#), [L. 4253-2](#) et [L. 5111-4](#), les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés », le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la *Société Territoriale*), société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le *Pacte*), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la *Garantie*).

La ville de Mimizan a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 15 novembre 2018.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération

Objet

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les *Bénéficiaires*) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les *Titres Eligibles*).

Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la ville de Mimizan qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie, quelle que soit l'origine du prêt, telle que, directement conclu auprès d'AFL ou bien cédé par un tiers prêteur.

Le cas échéant, le montant de la Garantie sera augmenté du montant des crédits du Membre cédés à l'Agence France Locale sur le marché secondaire par un tiers prêteur.

Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus, augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Il vous est demandé :

- de bien vouloir approuver les termes de cette délibération



Proposition pour le dispositif de la délibération

Le conseil municipal de Mimizan :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération en date du 3 avril 2014 ayant confié à Monsieur le Maire la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération en date du 15 novembre 2018 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la ville de Mimizan,

Vu l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 24 janvier 2019 par la ville de Mimizan,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la ville de Mimizan afin que la ville de Mimizan puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Et, après en avoir délibéré :

- Décide que la Garantie de la ville de Mimizan est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Mimizan est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale;
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la ville de Mimizan pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, la ville de Mimizan s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par la ville de Mimizan au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

- Autorise le Maire de Mimizan, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Mimizan dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- Autorise le Maire de Mimizan à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur POMAREZ :

« Cela va être rapide. Juste pour préciser que nous nous étions abstenus lors de la délibération du 15 novembre 2018 pour adopter ce prêt. Nous maintenons notre position et nous allons nous abstenir. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS la proposition du rapporteur et décide :

D'OCTROYER la Garantie de la ville de Mimizan à certains créanciers de l'Agence France Locale

D'AUTORISER le Maire de Mimizan, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Mimizan conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie ;

D'AUTORISER le Maire de Mimizan à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 – COVID 19 - Mise en place de mesures d'accompagnement à destination du commerce local et des familles

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Vote : 26 POUR 1 ABSTENTION (D. CORBEAUX)

Questions/Observations : Frédéric POMAREZ, Xavier FORTINON, Sandrine LARROCA, Agnès ROUSSIGNOL, Daniel CORBEAUX, Katia AMESTOY, Marie-France DELEST, Annabel OLHASQUE, Stéphanie CASTAING-JAMET

Comme vous le savez, la crise sanitaire qui secoue le monde en ce moment va entraîner des conséquences dramatiques sur notre économie.

Un grand nombre d'entreprises, mais aussi de collectivités territoriales, à tous les échelons, seront durement touchées dans les prochaines semaines, les prochains mois.

A notre niveau, cela va se traduire par des réductions importantes en matière de recettes, ce qui va nous contraindre de modifier le contenu de notre Budget 2020.

Nous allons par conséquent être amenés à diminuer un certain nombre de nos dépenses.

Certaines seront purement et simplement annulées (spectacles, animations culturelles et sportives, subventions exceptionnelles liées à des festivités...) et d'autres décalées à l'année prochaine (acquisitions, chantiers liés à des opérations d'aménagement notamment).

Face à cette situation inédite, nous souhaitons plus que jamais apporter notre soutien à la fois au commerce local durement touché par le confinement mais aussi aux familles en proposant un certain nombre de mesures visant à alléger leurs charges.

COMMERCES

Régie « occupation du domaine public » : mise en place d'un tarif forfaitaire à 1 euro symbolique * pour :

- les commerçants du marché couvert (loyer)

- les commerçants non sédentaires abonnés du marché de plein air

- toutes les terrasses des commerçants occupant le domaine public communal pour l'exploitation de leur commerce, avec une possibilité d'extension pour les commerçants ayant des contraintes supplémentaires liées au COVID (terrasses restaurants).

* Les articles L.2125-1 à L.2125-6 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) posent le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Pour information, recette en moins estimée = 180 000 €

FAMILLES

Régie « petite-enfance » : Pour ce qui concerne la restauration, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement, la gratuité est accordée aux familles relevant de la catégorie A.

Pour ce qui concerne la crèche, les familles qui paient moins de un euro de l'heure bénéficieront de la gratuité.

Régie « espaces-jeunes » : la gratuité est accordée aux familles relevant de la catégorie A.

DIVERS

Régie « déchets verts et encombrants » : d'accorder la gratuité à tous les usagers.

Régie du Golf : d'accorder 2 mois de gratuité aux abonnés (prolongation de l'abonnement de 2 mois)

Ces mesures exceptionnelles sont valables jusqu'au 31 décembre 2020.

Il vous est demandé de délibérer afin d'approuver les mesures d'accompagnement pour le commerce local et les familles et d'appliquer ces mesures jusqu'au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur POMAREZ :

« J'ai besoin de quelques précisions. Le montant des 180 000 € annoncé comme recettes en moins pour la collectivité dans le soutien aux commerces l'a été depuis un moment puisqu'un courrier a été adressé à la population.

C'est pour cela que j'ai annoncé en préambule que l'on est réunis ce soir pour des décisions déjà actées. J'en ai parlé en commission des finances lundi dernier : il aurait été également judicieux de considérer les commerçants qui vont arriver seulement pour la période estivale ; les commerçants n'ont pas tous la même problématique. Les premiers vont bénéficier d'une aide alors qu'il ne va y avoir aucun impact sur leurs commerces.

Plusieurs collectivités proratisent, elles regardent ce qui est juste de faire pour ne pas que cela soit un effet d'aubaine pour tout le monde.

On va néanmoins prendre ces décisions telles quelles pour les commerces.

Concernant les familles, nous n'avons pas les chiffres. J'ai eu le chiffre des familles concernées. Qu'est-ce que cela représente en terme d'aide, quel est le montant ? »

Monsieur BOURDENX :

« Pour que cela soit clair, si je prends la première remarque, discuter et communiquer avec les commerçants pour prendre en compte leurs grandes inquiétudes avant un conseil municipal n'est pas dans vos pratiques. Je ne suis donc absolument pas d'accord avec cette remarque.

Les commerçants se lèvent le matin depuis quelques semaines un peu plus rassurés qu'avant notre intervention auprès d'eux. Certaines choses peuvent se discuter avant d'arriver en conseil. Ce ne sont pas vos pratiques, je le regrette. Aller à la rencontre de la population avant un conseil municipal dans une période très grave, monsieur Pomarez, me paraît simplement évident et je ne comprends pas comment vous ne partagez pas cette idée.

Nous avons fait le choix d'aider tous les commerçants ; vous, vous souhaiteriez que l'on fasse à la marge, que ceux qui sont arrivés le 17 ou ceux arrivés le 22 juin touchent un peu moins. C'est le moyen de créer une mauvaise ambiance entre commerçants et que l'on soit encore criticables. Je ne comprends pas votre comportement.

Nous essayons d'avoir une vision à 360° si vous me permettez cette expression, c'est-à-dire d'englober tout le monde. C'est le rôle de notre collectivité monsieur Pomarez.

Une fois de plus ce n'est pas une proposition mais une contre-proposition de proposer moins, monsieur Pomarez. Nous ne sommes pas sur le même niveau d'appréhension de la problématique actuelle. Nous avons décidé de les accompagner jusqu'au bout. Si 2020 doit voir des problématiques liées à l'économie et si en 2021 on doit discuter d'un nouveau budget d'accompagnement comme pour 2020, on le fera. Mais j'ai bien noté votre remarque

Concernant les familles, effectivement le tableau est grand mais je peux vous donner les éléments. Pour la restauration scolaire cela concerne au niveau des écoles 29 enfants ; je ne vais pas vous donner le montant exact car je ne l'ai pas. J'aimerais que l'utilisation de l'information soit bien partagée et bien claire entre nous. Pour ce sujet-là il s'agit de comprendre qu'un euro pour certaines familles est aussi important que 10, 100 ou 1000 euros pour d'autres. Donc dans cette mesure prise, ce n'est pas le nombre d'euros qui est important, c'est simplement l'ensemble des familles qui est concernée, nous semble-t-il.

Je vais jusqu'au bout. On regrettera toujours qu'il y ait un grand nombre de familles concernées car cela veut dire qu'il y a un grand nombre de familles en difficulté. J'espère qu'il y a unanimité sur ce sujet, sans compter le nombre de familles, sur le fait que ce sont toutes les familles qui sont concernées.

Le montant ne sera pas très élevé je suppose surtout si on compare au montant pré-cité. Cela n'a rien à voir, on n'est pas dans le même registre.

Monsieur POMAREZ :

« Je n'ai pas bien compris la première partie de l'intervention.

Ce n'était pas du tout pour polémiquer car les commerçants en ont besoin mais certains vont arriver cet été, qui ne sont pas sur Mimizan et qui ne sont pas de Mimizan, et vont être aidés. Je ne vois pas pourquoi on devrait les aider.

A contrario, on peut faire des contre-propositions puisque nous n'avons pas eu de débats avant. Le chiffre ne peut pas être donné dans l'aide aux familles car il n'est peut-être pas important. Mais quelque chose d'intéressant, et pour les familles et pour les commerçants, aurait été des bons d'achat pour les familles les plus défavorisées à dépenser dans les commerces locaux. Je pense que là, ça aurait été gagnant-gagnant.

Si cette proposition peut être prise en compte, je la fais ce soir. »

Monsieur BOURDENX :

« La proposition est faite ce soir. C'est un sujet dont on a déjà parlé mais pas avec vous. Je vais même faire une proposition supplémentaire avec le bon d'achat ; on a abordé ce sujet en équipe et on a même parlé de bons d'achat mais je ne veux pas aborder ce sujet ce soir car ces décisions méritent réflexion et concernent le budget 2020. Et ce n'est pas du tout le sujet de ce soir mais la réflexion est tout à fait sur la table. »

Monsieur FORTINON :

« Pour faire un parallèle avec cette crise sanitaire qui était totalement inédite, vous l'avez rappelé, d'autres collectivités ont été amenées à prendre des décisions importantes en urgence de soutien pour des personnes qui étaient dans une détresse particulière que vous avez évoquée et notamment une détresse alimentaire. Des décisions ont été prises au niveau du département.

Quelle fut grande ma surprise, pour que tout le monde l'ait en tête, de recevoir un seul courrier remettant en cause le soutien aux bons alimentaires payés par le département à hauteur de 250 € pour les familles et émanant de vous, monsieur Plantier.

Donc quand vous venez nous expliquer, la main sur le cœur, ce que vous faites, même quand ce n'est pas vous qui payez, vous vous en inquiétez.

Ces bons alimentaires avaient été mis en place car toutes les banques alimentaires avaient fermé ; pour que les personnes puissent aller dans les seuls commerces ouverts, c'est-à-dire les grandes surfaces.

C'est quand même surprenant alors que tous les autres présidents des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) nous ont remerciés, les seuls qui s'en sont inquiétés, c'est vous.

C'est tout simplement pour que tout le monde comprenne bien votre approche des difficultés.

Vous avez également évoqué le problème des ordinateurs. On peut se féliciter dans ce département de l'équipement individuel d'un grand nombre d'enfants ce qui a permis d'avoir un suivi important, très important pour que tout le monde ait pu travailler à distance. Nous avons les taux les plus élevés de France pour qu'il y ait le moins de décrochages possibles.

On parlait aussi un peu plus tôt de continuité de service. Comme l'a expliqué monsieur Pomarez, et je le comprends car tout le monde a dû se mettre à l'abri, mais d'autres endroits sont restés ouverts et ont répondu présent en permanence. Car lorsqu'on gère un service public, il faut la continuité du service public. C'est cela le plus important.

Au standard du département des Landes les premiers jours du confinement, il y avait environ 150 appels dont 30 % concernaient des problèmes alimentaires. La réaction de certains est alors surprenante par rapport à ça. On voulait le dire pour que tout le monde l'entende. Ecrire à la population un certain nombre de décisions qui sont prises et dont on discute ici ce soir et faire de la communication c'est une chose mais que chacun sache ce qu'il s'est passé pendant la période où c'était le silence complet. »

Monsieur le Maire :

« J'avoue que j'ai du mal à comprendre ce que vous me dites, monsieur Fortinon. On fait de la communication mais on fait surtout de l'action. Je tiens à vous le dire c'est tout. Et ce dont on communique, c'est ce que l'on fait. »

Madame LARROCA :

« Vous n'allez pas m'expliquer qu'un, dix ou cent euros ce n'est pas le même budget pour les gens alors qu'effectivement votre banque alimentaire ferme et que votre préoccupation pour les familles intervient maintenant. La banque alimentaire a fermé, des gens ont été en grosse difficulté et votre seule préoccupation ou votre définition des personnes vulnérables a été un papier que l'on pouvait vous renvoyer. Votre définition de la personne vulnérable c'est une personne de plus de 65 ans ou handicapée. Mais les familles qui avaient des difficultés pour s'alimenter ne figuraient pas dans votre document. Pour moi cela a été une inquiétude ; certaines communes ont maintenu les cuisines centrales, au moins les repas pour les enfants qui étaient en difficulté le midi. Je pense que cela aurait pu être des actions que vous auriez pu mener ; la cuisine continuait pour l'Ehpad, le portage des repas, elle aurait pu continuer pour les enfants en difficulté ou les familles en difficulté pour alimenter leurs enfants le midi.

Plein d'actions auraient pu être faites et vous auriez pu consulter les gens, la population de manière plus générale. »

Madame ROUSSIGNOL :

« La banque alimentaire a été fermée à peine deux semaines et je suis sûre que des colis d'urgence ont été distribués. Je crois que j'invite tout le monde ici pour voir comment fonctionne la banque alimentaire car on ne voit pas grand-monde de chez vous. »

Monsieur FORTINON :

« Qui paye la banque alimentaire madame Roussignol ? Je veux bien recevoir des leçons mais à un moment donné, il faut dire les choses telles quelles sont. C'est le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).»

Madame ROUSSIGNOL :

« Je suis d'accord avec vous. C'est le CIAS qui finance. Mais toute la gestion et tout le travail sont faits par des bénévoles. Quand on y passe tout un après-midi, je vous assure que ce n'est pas une mince affaire. »

Monsieur FORTINON :

« Ce n'est pas ce que l'on remet en cause madame Roussignol et vous le savez très bien car tout le monde ici était prêt à suppléer les personnes qui étaient, elles, obligées de se confiner ce qui était tout à fait normal. Beaucoup de personnes se sont proposées et on leur a surtout dit que ce n'était pas possible. C'est difficile de gérer la banque alimentaire, je le conçois, quand on est à 80 kilomètres. »

Madame LARROCA :

« Alors c'est vrai que j'ai parlé de la banque alimentaire mais à période exceptionnelle action exceptionnelle, il y aurait pu avoir des mesures différentes. Et quand je parle de la cuisine centrale et du maintien des repas pour les enfants en difficulté ou pour les familles en difficulté pour alimenter leurs enfants, c'était une mesure exceptionnelle, madame Roussignol, qui aurait pu être mise en place. Il y avait peut-être des choses à inventer que plein de communes ont inventé. »

Monsieur BOURDENX :

« Avant de passer au vote et au point 3, je voudrais pour le sujet associatif remercier encore toutes les associations et préciser que suite à une demande que nous a adressée l'association Caf & Com qui parmi ses actions que l'on peut citer : livraisons de courses pour les personnes isolées avec deux livreurs bénévoles, la collecte, l'achat, la distribution de matériel pour l'Ehpad, la maison de santé, le CIAS, le CCAS, les collectivités de professionnels de santé, les infirmières du secteur, les commerces qui étaient ouverts, pas moins de 5 couturières bénévoles ont confectionné 850 masques en tissu. Ils ont également soutenu l'initiative d'une personne qui réalisait des visières de protection avec une imprimante 3D et appartient à un collectif de volontaires qui s'est structuré à travers un groupe Facebook. Caf & Com a financé une seconde imprimante 3D ainsi que la matière première pour la fabrication des visières - 789 produites - là encore distribuées aux personnes fragiles, aux professionnels et personnels des structures en « premières lignes », principalement à Mimizan mais aussi plus largement à l'échelle du territoire communautaire. Pour cela les membres de l'association ont mis en place une véritable logistique tenue par des bénévoles motivés et qui s'est révélée très efficace.

Durant cette période de confinement particulièrement difficile les bénévoles de Caf & Com ont entretenu une véritable chaîne de solidarité grâce à leurs initiatives. Celles-ci ne sont pas passées inaperçues, des bénéficiaires tout d'abord, mais encore des médias qui les ont abondamment relayées, et enfin des institutionnels. L'association après avoir fait des demandes de subventions et reçu de nombreux dons d'anonymes et d'autres associations mimizannaises va bénéficier du soutien, nous l'espérons, du Conseil départemental, de la communauté de communes, de la ville de Mimizan et d'une banque nationale dont le siège est dans les Landes.

Nous aurions pu présenter ce soir le dossier de cette association mais avec les délais techniques cela n'était pas possible, ça sera donc une décision du maire pour que cela soit assez rapide. Nous répondrons favorablement à leur demande de subvention d'un montant de 2 786.82 € et nous le partageons avec vous. Nous les remercions autant que les autres associations d'avoir agi, car on parle d'actions qu'on aurait pu faire madame Larroca, mais il faut rappeler qu'il n'y avait pas beaucoup de courageux pour sortir de chez soi à cette période. Certaines personnes étaient fragiles mais d'autres n'ont pas voulu sortir. C'est respectueux mais le courage des associations qui sont allées dehors, à prendre une voiture tous les jours pour aller voir des gens sur leur palier,... à un moment donné je crois qu'il faut leur tirer un coup de chapeau. »

Monsieur CORBEAUX :

« Je veux juste donner ma position par rapport au point 2 pour en revenir au sujet.

Je vais m'abstenir pour deux raisons : vous nous faites délibérer sur des choses budgétaires alors que le budget 2019 n'a pas été clôturé comme vous l'avez expliqué plus tôt dans la séance. C'est bien dommage. Nous aurions pu attendre la nouvelle équipe pour faire un DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) et on aurait pu voter le budget avant, ce n'était pas incompatible et d'ailleurs certains parmi les élus majoritaires ont trouvé que c'était une bêtise. Là, on impacte sur le budget et ça me dérange un peu.

Enfin je ne vois pas pourquoi on fait deux mois de gratuité aux abonnés du golf. Ce n'est pas ce que les adhérents et abonnés du golf ont demandé dans le courrier envoyé. Quant aux déchets verts et encombrants, nous sommes tous habitués à Mimizan à tailler nos haies et à payer nos déchets verts; ça passe un peu pour du racolage électoral. Je ne peux pas le cautionner.

Pendant la campagne électorale, pour les commerces, nous avons prévu de diminuer les taxes du domaine public ce qui n'était pas le cas dans le programme de la majorité actuelle. Et là, on y revient. Nous sommes le 11 juin, les élections sont le 28 juin, je pense que ça à 17 jours près on aurait pu laisser cette décision à la nouvelle équipe. Cela aurait été fait deux mois avant, au début du mois d'avril, j'aurais compris mais le 11 juin, ce n'est pas la même chose.

Une ânerie a été dite un peu plus tôt : qu'il y avait très peu de courageux dans cette salle. Les deux listes concurrentes à la vôtre, monsieur Bourdenx, ont envoyé des courriers en mairie pour dire qu'ils étaient disponibles, que 30 personnes dans nos listes étaient disponibles pour travailler dans Mimizan en dehors de toute considération politique, éthique,... On nous a toujours refusé. Quand j'ai voulu aider Caf & Com, certains élus présents ici assis à ma gauche nous ont taclés sur les réseaux sociaux en nous accusant de racolage électoral. Quand certaines choses sont dites ici en séance publique, certaines ne passent pas bien. »

Monsieur le Maire :

« Restons dans une certaine décence. »

Madame AMESTOY :

« Je veux juste rajouter que vous auriez pu, monsieur Corbeaux, vous investir à titre privé comme je l'ai fait et comme d'autres autour de cette table l'ont fait. Point. »

Monsieur le Maire :

« On va essayer de conclure. »

Madame DELEST :

« Monsieur Bourdenx quand vous dites qu'il n'y avait pas beaucoup de courageux et pas que dans cette salle. Vous l'avez dit, monsieur Bourdenx, vous pourrez écouter l'enregistrement de cette séance. Beaucoup ont travaillé, premièrement, beaucoup se sont proposés au CCAS et il me semble que dans certains écrits vous étiez surpris de la solidarité des mimizannais.

Moi je pense qu'au contraire, les mimizannais ont été très solidaires et moi, cela ne m'a pas surpris. Quand on connaît les mimizannais, on sait qu'ils sont solidaires.

Vous vous êtes peut-être mal exprimé monsieur Bourdenx mais cette phrase-là, elle passe mal. Madame Roussignol, je pense qu'au CCAS vous avez eu beaucoup de bénévoles et vous me l'avez écrit dans un mail. On aurait pu profiter de ces bénévoles pendant la crise pour les intégrer à la banque alimentaire, des personnes moins vulnérables, un peu plus jeunes. Cela aurait été intéressant de les intégrer à la banque alimentaire ou à d'autres systèmes. Cela aurait pu permettre de ranimer le tissu de bénévoles.

Monsieur Bourdenx, on peut dire quand même que les mimizannais ont été solidaires. L'association Caf & Com a pris beaucoup de place. La crise est maintenant différente, beaucoup de commerçants vont travailler et on leur souhaite surtout de faire la meilleure des saisons possibles. Je pense qu'ils vont être un peu inquiets en entendant ce soir que toutes les subventions aux animations culturelles et sportives vont être supprimées.

Monsieur le Maire :

« Non. »

Madame DELEST :

« Vous avez dit que seraient supprimées dans le budget les subventions pour les animations. On ne connaît pas quelles seront les animations mais a-priori les arènes seront fermées. Le seront-elles ? »

Monsieur le Maire :

« Je pense qu'il y a une confusion dans ce que vous dites. »

Madame DELEST :

« Très bien. J'attends la réponse et je reprendrai la parole après. »

Monsieur BOURDENX :

« Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Je vous demande de bien lire le procès verbal du conseil municipal.

Sur le point des courageux, je n'ai dit qu'une chose. J'ai dit que des gens n'avaient pas été courageux mais je n'ai jamais dit « dans cette salle. » Je connais votre façon de communiquer, je n'ai pas dit ça.

Nous effaçons les propos sur les procès verbaux ? Ce sont vos propos, madame Larroca. Bravo.»

Monsieur le Maire :

« Prenez de la hauteur dans vos interventions. Ça vole bas.»

Monsieur BOURDENX :

« Madame Delest, dans tout ce que vous venez de dire, j'ai simplement dit qu'effectivement des manifestations seront purement et simplement annulées. Pourquoi focaliser sur un sujet ? Vous avez parlé des arènes, on anticipe simplement ; et de vous rappeler que toutes les annulations sont validées quand elles ont lieu par les associations elles-mêmes. Aucune décision n'est prise contre la volonté d'une association. Que cela soit bien clair. S'il y en a une qui est dans ce cas, il faudra la nommer madame Delest.

J'en ai parlé en introduction, on a reçu toutes les associations. A aucune n'a été imposé quoique ce soit. S'il y en a une, dites-la moi ici et maintenant. »

Madame DELEST :

« Je n'ai jamais parlé de ça. Il est écrit que « *certaines seront purement et simplement annulées, ... animations culturelles et sportives* » ; je vous demande : les arènes seront-elles ouvertes ou pas cet été ? »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a pas de spectacles. »

Monsieur BOURDENX :

« Je vous réponds à cette heure-ci avec les éléments que l'on a et avec les associations qui nous ont répondu : quand on parle « arènes » on parle essentiellement de courses landaises et de la corrida a minima. Les présidents de chaque association nous ont dit : « *on ne fera pas de courses landaises et on ne fera pas de corridas.* » Ce ne sont pas des décisions de la mairie ; ce sont les associations par rapport à leurs fédérations qui ont décidé. Vous le savez très bien. Vous ne pouvez pas avoir loupé cette information, vous lisez les journaux, vous savez lire les éléments quand ça vous intéresse. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé. C'est en concertation avec les associations et c'est même imposé par les fédérations. »

Madame DELEST :

« Je vais vous répondre que quand on parle « spectacles », les arènes ne servent pas qu'aux associations. J'ai bien noté que les corridas et que les courses landaises seraient annulées, je sais lire heureusement, ça c'est bon. Je vous parle par exemple d'un spectacle comme « Landes Emotions » qui a essayé de vous joindre depuis trois semaines pour savoir si éventuellement vous seriez d'accord pour qu'il y ait un spectacle dans les arènes et qui vous ont proposé en fonction des gestes barrières et des mesures de distanciation, ... une jauge de 800 personnes dans les arènes et vous leur avez écrit que les arènes seraient fermées. Je ne parle pas des associations, je n'ai jamais parlé ni de la corrida ni de la course landaise. C'est pour cela que je me permets de demander. Je sais lire je vous remercie monsieur Bourdenx et il est aussi possible que l'on se tutoie. »

Monsieur BOURDENX :

« Ecoutez madame Delest, il y a des décisions qui seront prises pour la suite. Vous savez bien que chaque semaine ou tous les 15 jours nous recevons des informations du gouvernement.

Aujourd'hui en tous cas et pour l'avenir proche de l'été qui arrive, il est hors de question de prendre des décisions à risques. Imaginons qu'il n'y ait qu'un seul événement à cent kilomètres à la ronde - car il ne se passera pas grand-chose dans l'ensemble des villages côtiers cet été on peut s'en douter - par une décision qui serait prise seule par nous-mêmes. On peut quand même considérer qu'en plein été avec des dizaines de milliers de personnes à Mimizan, peut-on mesurer la maîtrise sanitaire et la sécurité ? Le savez-vous ? Et bien nous non plus. On va avancer pas à pas. Et si on peut autoriser une course landaise ou une autre manifestation dans la deuxième quinzaine d'août, on le fera.

On ne maîtrise pas aujourd'hui encore tous les aboutissants des décisions que l'on prend. On avance avec les directives du gouvernement, de la Préfecture. Je pense que c'est la meilleure solution.

Aujourd'hui toutes les décisions que nous avons prises en concertation sont obligatoirement en relation avec la Préfecture.

A ce sujet, on n'a pas de réponses définitives à donner, on n'en donnera pas tant que l'on ne sera pas sûrs de ce que l'on peut donner. Voilà le schéma dans lequel on s'inscrit. »

Madame OLHASQUE :

« Monsieur Bourdenx, je vois que vous suivez attentivement les préconisations de l'Etat. Depuis le 1^{er} avril, l'Etat a demandé à toutes les mairies de donner les subventions aux associations. Le 6 mai, nous nous sommes réunis et je vous ai demandé où vous en étiez mais que ça allait se faire. Nous sommes le 11 juin et ça va encore se faire. Depuis le 1^{er} avril, ça fait quand même deux mois et demi. Si le droit est donné de faire quelques petites animations à Mimizan cet été, je pense que ça serait judicieux pour des associations comme « Les Pafin'Hot » qu'ils puissent en faire.

On a l'impression que vous délaissent les associations. Vous les convoquez, ... mais ça fait deux mois et demi que dure l'histoire. Tous les ans elles ont leur subvention en mars. Certes il y a eu la crise sanitaire. Le 6 mai, vous nous avez fait plein de promesses que vous n'avez absolument pas tenues. On va avoir besoin des associations, il faudrait leur prouver qu'on est là pour elles. »

Monsieur le Maire :

« On va essayer de conclure sur ce point. »

Monsieur BOURDENX :

« Ne créez pas un climat qui n'existe pas du tout. Il n'y a, avec l'ensemble des associations que je vois avec madame Roussignol et les deux autres adjoints, que des rendez-vous avec des solutions. Donc n'inventez rien. Il n'y a aucun mal-être dans les associations. Et s'il y en avait eu, nous les avons déjà rassurées. Pas depuis deux mois et demi car le déconfinement c'est depuis le 11 mai, ça ne fait pas deux mois et demi entre le 11 mai et le 8 juin madame Olhasque. On va bientôt remonter à Noël. A cause de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu travailler avant le 11 mai.

Si certaines associations avaient été dans l'urgence – cela aurait pu arriver – elles le savent aussi et ne faites pas de surenchère de mauvaises informations, ce n'est pas la vérité, nous aurions fait une décision du maire immédiatement pour leur donner si besoin était autant d'euros nécessaires pour leur permettre de continuer à exister. Il n'y en a pas à cette heure-ci, il n'y en a pas madame Olhasque ou alors elles ne se sont pas manifestées. Mais vu le nombre d'associations que j'ai reçues et vu ce qu'elles représentent sur Mimizan ; si demain je dois recevoir une autre association et je le ferai mais je n'ai pas eu de contact avec cette association aujourd'hui.

Je vous l'apprends peut-être mais quand on ne sait pas, on ne pense pas l'inverse et tous cas on ne le dit pas dans une assemblée pour que demain dans la rue, il se dise qu'on ne s'occupe pas des associations dans cette collectivité.

Je m'occuperai des associations jusqu'au bout madame Olhasque avec l'équipe municipale. Elles le savent déjà et pour celles qui ont demandé plus et parfois beaucoup plus de subventions, elles les auront. Aucune n'est inquiète. Sinon il faut me dire ce soir quelle association est inquiète. Dites-le moi. Je vous écoute. Puisque vous êtes au courant, disons-nous les vérités, je vous écoute et je note devant tout le monde. Quelle association s'est plaint ? »

Madame OLHASQUE :

« En fait, tous vos sous-entendus tournent autour du fait que vous ne voulez pas que tous les gens croient que vous ne vous occupez pas des associations, que c'est ce que pensent les gens de vous. C'est tout ce que j'ai retenu. Textuellement. »

Monsieur le maire :

« Vous faites un procès d'intention. »

Madame OLHASQUE :

« Les subventions font partie d'un budget que vous auriez dû voter il y a très longtemps. Nous en avons parlé le 6 mai et vous m'aviez dit que ça serait fait. On devait se voir puis ne pas se voir. C'est comme le compte administratif que nous devons avoir en suivant. Nous n'avons eu que des promesses ce jour-là. »

Madame CASTAING-JAMET :

« Juste pour dire que si les subventions avaient été votées, des événements n'ont pas eu lieu. Le planning a été chamboulé.

Par rapport aux animations qui pourraient avoir lieu cet été, pour avoir reçu « La Sirène de l'Océan » et les « Pafin'Hot », ils n'ont pas reçu l'autorisation par leur fédération de jouer d'un instrument dans la rue car ils ont des instruments à projection. Pas avant le mois de septembre. »

Monsieur FORTINON :

« Monsieur Bourdenx a posé une question qui m'était, je présume, adressée concernant le soutien aux commerçants Caf & Com par le Département et la Communauté de Communes. Nous avons respecté l'ordonnance du mois d'avril au niveau du Département et de la Communauté de Communes. Nous n'avons pas attendu de réunir les assemblées pour attribuer les aides et les subventions et on les a notifiées il y a déjà longtemps.

Aujourd'hui vous évoquez *une éventualité de* alors que le Département et la Communauté de Communes a déjà écrit. Et la Communauté de Communes informe l'ensemble des élus qui siègent, les nouveaux et les anciens, par un flash-info toutes les semaines pour les tenir au courant de toutes les décisions prises selon l'ordonnance du 1^{er} avril. Ça nous semble indispensable. Cela aurait pu être aussi le fonctionnement du conseil municipal.

Je suis respectueux de la démocratie, je m'adresse aux élus qui siègent pour les informer des décisions et pour qu'au quotidien ils sachent. Dès la première semaine, nous avons transmis le plan de continuité de l'activité ; on a réuni les organisations paritaires dès que cela a été nécessaire.

Il y a d'autre fonctionnement que celui que l'on a connu ici, c'est tout. Pour vous rassurer et par rapport à la problématique des associations que vous évoquez, l'ordonnance vous permettait à tout moment de pouvoir le faire et dans le plan d'urgence voté par le Département un million d'euros a été prévu pour les associations. Il y a eu un appel auprès des associations en difficulté et je peux vous dire qu'elles ont répondu. Nous en sommes déjà à plus de 700 000 € de demandes sollicitées et des associations mimizannaises ont sollicité le Département. Si c'est le cas, elles doivent avoir également sollicité la commune.

Je donne des faits, j'ai l'habitude, et si vous souhaitez je vous donnerai toute la liste des associations concernées. »

Monsieur BOURDENX :

« Je vais conclure et je pense que l'on peut être d'accord là-dessus. Avec des moyens différents de gérer une crise telle qu'on la connue, le Département, je le souhaite et je l'espère, la Communauté de Communes je le souhaite et je l'espère, nos communes voisines je le souhaite et je l'espère et notre commune je le souhaite et je le pense, ont bien géré cette crise sans être parfaits mais du mieux qu'on ait pu le faire. »

Monsieur le Maire :

« Je vous propose de passer au vote après ce long débat sur la crise sanitaire. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Daniel CORBEAUX) la proposition du rapporteur et décide :

**D'APPROUVER les mesures d'accompagnement pour le commerce local et les familles mimizannaises
D'APPLIQUER ces mesures jusqu'au 31 décembre 2020**

3 – Créations d'emplois saisonniers

Rapporteur : Isabelle DEZEMERY

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Daniel CORBEAUX, Marie-France DELEST, Frédéric POMAREZ

Comme chaque année, vous trouverez les propositions de créations de postes pour la saison 2020 concernant :

- L'ouverture des A.L.S.H. du bourg et de la plage.
- Les renforts des services intendance, enfance/jeunesse, communication, voirie et fêtes et cérémonies.
- Le renforcement du service de la police municipale
- La surveillance des baignades sur les plages.

Cette année, comme en 2019, les besoins ont été évalués dans un souci de recherche d'économies (durée des contrats, quotité de travail, nombre de postes...).

A cet effet, les services ont présenté un prévisionnel à effectif constant.

"Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations" (PPCR), qui se poursuit en 2020, a également un impact sur le coût des saisonniers suite au reclassement des grilles indiciaires de l'ensemble des cadres d'emplois au 1^{er} janvier 2020.

Le budget prévisionnel du coût salarial des saisonniers (rémunérations brutes + charges patronales) est estimé à 314 804 € (réalisé 2019 : **460 770 €**)

COMMUNE DE MIMIZAN						
SAISONNIERS 2020						
GRADES ou EMPLOIS	Catégorie	SERVICE	Nbre de postes	Echelle de rémunération	Echelon	Indice brut de rémunération
POLE VIE LOCALE ET SPORTIVE						
Adjoint technique	C	WC PUBLICS	2	C1	1	350
Adjoint d'animation	C	GOLF	1	C1	1	350
TOTAL			3			
POLE ACTION EDUCATIVE						
Adjoint d'animation	C	A.L.S.H.	7	C1	4	354
			4	C1	1	350
		Espace jeunes	0	C1	1	350
TOTAL			11			
POLE EQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURE						
Adjoint technique	C	SERVICE ENVIRONNEMENT	4	C1	1	350
		CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	19	C1	1	350
TOTAL			23			
POLICE MUNICIPALE						
Agent de surveillance de la voie publique	C	POLICE MUNICIPALE	5	C1	1	350
MNS Plages	B	Sécurité plages	37	Educateur A.P.S. de 1 à 7		372 à 452
TOTAL			42			
SECTEUR COMMUNICATION						
Adjoint administratif	C	COMMUNICATION	1	C1	1	350
TOTAL			1			
TOTAL GENERAL			80			

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur CORBEAUX :

« Juste une question concernant la Police Municipale. Je ne comprends pas par rapport à ce vous avez dit plus tôt monsieur Bourdenx. Vous avez créé une brigade sanitaire et d'après moi pour le confort des gens qui auront à assurer cette mission, ça aurait été mieux si la Police Municipale s'en était chargée. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas intégré plus de personnes dans la brigade de la Police Municipale pour qu'elles soient protégées par leur « uniforme » pour faire cette mission. Quand il va falloir séparer un groupe de 25 personnes sur la plage un peu alcoolisées, je ne dis pas que l'uniforme protège mais ça serait mieux quand même. »

Monsieur BOURDENX :

« On s'est plutôt orienté vers une notion de personnes qui interviendront de façon sympathique et l'uniforme n'aurait rien apporté. Pour ne pas qu'il y ait une relation de force de l'ordre à population, on a parlé de médiateurs qui pourront discuter, quelque chose de pas trop lourd face à des vacanciers. Il nous a semblé que quelqu'un de décontracté était plus judicieux plutôt que de faire intervenir les forces de l'ordre en fin de journée ou après 21 heures ; certaines personnes passent mieux auprès des gens qui sortent de la plage ou vont au restaurant dans la rue piétonne. Voilà ce qu'il nous semble.

Une fois de plus c'est notre choix ; nous n'avons pas opté pour des personnes avec uniforme. »

Madame DELEST :

« Il y aura combien de personnes dans la brigade sanitaire ? Où sont-elles dans le tableau ? Quel profil ont-elles ? »

Monsieur BOURDENX :

« Il y en aura 8 au total dont 6 saisonniers. »

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur BIRONIEN, Directeur Général des Services :

« La brigade sanitaire est composée de 8 agents dont 6 saisonniers qui sont recrutés parmi les 80 saisonniers car certains postes ne seront pas pourvus notamment les postes pour la logistique des manifestations,... Ils seront pris dans cet effectif-là. »

Monsieur POMAREZ :

« L'an dernier nous étions à 84 saisonniers, cet été nous sommes à 80. Par contre on voit une baisse significative du coût puisque l'on passe de 460 770 € en 2019 à 314 804 €. L'explication est que les contrats vont être moins longs ? Les plages seront surveillées jusqu'à quand ? Pourrait-on avoir cette information ?

Juste un petit commentaire. Il y a déjà 150 000 € de gagnés dans vos dépenses par rapport aux 180 000 € de manque de recettes dû aux redevances du domaine public des commerces. Vous avez argumenté comme quoi cela allait être dur et qu'il faudrait faire moins de dépenses ; ici vous avez déjà un gain de 150 000 €. »

Monsieur le Maire :

« Je n'ai pas compris. Qui peut répondre ? »

Monsieur BOURDENX :

« Rien n'est changé pour les ouvertures de plage. L'ouverture pour les deux premières plages au Nord et au Sud est le 13 juin, le week-end qui arrive. La surveillance va se faire comme prévu.

La charge salariale est en effet allégée, je n'ai pas plus de détails que ça ce soir. Cela fait partie du budget. »

Monsieur POMAREZ :

« « *Le budget prévisionnel du coût salarial des saisonniers est estimé à 314 804 € (réalisé 2019 : 460 770 €).* » Comment expliquez-vous ce qui est écrit dans le rapport du conseil ? »

Madame DEZEMERY :

« On vous a dit que c'est une création à *effectif constant* mais on ne sait pas exactement où l'on va cet été, il peut y avoir des surprises et des choses à prévoir en moins ou en plus. On s'est donc basé là-dessus.

Effectivement monsieur Pomarez vous avez raison il y a une différence de coût par rapport au réalisé de l'an dernier simplement parce que les besoins vont sans doute être moins importants puisque la durée de la saison sera certainement raccourcie. Elle va commencer plus tard.

Cela s'explique comme cela dans les prévisions. Les techniciens vous donneront les infos si vous le souhaitez. »

Monsieur le Maire donne de nouveau la parole à monsieur BIRONIEN, Directeur Général des Services :

« La délibération qui est votée ce soir va permettre le recrutement de saisonniers que se soit 80, 84 ou 90. On ne compte pas comme ça. On prévoit un volume de saisonniers et la ville recrute en fonction des besoins. Avec une

prévision de 80, nous sommes sûrs de répondre aux besoins identiques à l'an dernier. Mais il n'y aura peut-être que 70 saisonniers car les services auront moins de besoins du fait de la crise.

Deuxième élément : habituellement certains saisonniers commencent parfois au mois d'avril comme aux services techniques ; les plages ouvrent au mois de mai les week-ends et jours fériés. Cette année elles n'étaient pas ouvertes. Tout ça mis bout-à-bout cela fait une dépense en moins d'un peu plus de 100 000 € ; par contre les services vont avoir le nombre de saisonniers dont ils ont besoin : les espaces verts (4), les services techniques (20), les MNS (37), les ASVP (5), ... comme l'an dernier.

Par contre les agents vont travailler moins puisqu'ils vont être embauchés dès demain, pour les plages, alors qu'habituellement la surveillance commence dès le mois de mai.

Voilà la différence. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3,2° de la loi du 26 janvier 1984.

4 - Avancements de grades – Créations de postes

Rapporteur : Isabelle DEZEMERY

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : NEANT

L'avancement de grade permet à un agent de passer au grade supérieur, tout en restant à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. L'avancement de grade n'est pas de droit mais résulte d'une décision expresse de l'autorité territoriale.

Le tableau annuel d'avancement est établi par l'autorité territoriale et est soumis à l'avis de la commission administrative paritaire (CAP). Le taux de promotion déterminant les possibilités d'avancement de grade a été fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique, à 100%.

Afin de pouvoir nommer les agents dans leur nouveau grade, il convient de créer les postes nécessaires. Le nombre de postes est déterminé en fonction des agents qui remplissent non seulement les conditions statutaires d'avancement, mais aussi les critères définis par la délibération du 12 novembre 2015, notamment l'appréciation à partir des éléments de l'entretien professionnel, les efforts de formation et l'ancienneté.

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, la collectivité, conformément aux règles internes établies (Conseil Municipal du 27/10/2016, avis Comité technique du 13/10/2016), procédera à la nomination des agents, avec effet au plus tôt, au 1^{er} septembre 2020.

Il convient donc, à compter du 1^{er} septembre 2020, de créer par transformation, les nouveaux grades en lieu et place de ceux occupés. Cela concerne 8 agents.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :

DE CREER à compter du 1^{er} septembre 2020 les postes suivants:

- 1 poste grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet par transformation d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- 2 postes grade adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet par transformation de 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste grade adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet par transformation de 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 poste grade adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet par transformation de 1 poste d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste grade agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe à temps complet par transformation d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste grade agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet par transformation d'un poste d'agent social à temps complet,
- 1 poste grade agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet par transformation d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à nommer les agents à compter de cette même date,

**DE MODIFIER le tableau des emplois en conséquence,
DE REMUNERER les agents nommés sur l'échelon correspondant à leur grade d'avancement,
DE LEUR VERSER le régime indemnitaire tel que défini par les délibérations du 24 juillet 2014 et 2 février 2017,
D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune.**

5 - Augmentation du temps de travail

Rapporteur : Isabelle DEZEMERY

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : NEANT

Pour les besoins du service, un adjoint d'animation titulaire à temps non complet (*28 heures hebdomadaires*), a vu ses missions évoluer et bénéficie d'heures complémentaires depuis plusieurs mois.

Le recours à des heures complémentaires pour la continuité du service public étant avéré, et considérant que l'agent effectue déjà un service à 32 heures rémunérées, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois et d'augmenter officiellement son temps de travail à hauteur d'un emploi à 32 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :

DE SUPPRIMER le poste permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (28/35è),

DE CRÉER un poste permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (32/35è),

D'AUTORISER Monsieur le Maire à nommer l'agent,

DE MODIFIER le tableau des emplois en conséquence,

DE REMUNERER l'agent nommé, sur l'échelle de rémunération correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation au prorata du temps de travail effectué,

DE LUI VERSER le régime indemnitaire correspondant, tel que défini par la délibération du 2 février 2017,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune.

6- Convention de servitude de passage au profit d'Enedis – Parcelle BD n°311

Rapporteur : Guy PONS

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : NEANT

ENEDIS prévoit l'extension d'un réseau BTA à partir d'une chambre existante sur le réseau électrique existant rue des Jardins pour la rénovation du réseau existant chemin des Champs.

Cette extension sera réalisée sur l'accotement de la voirie existante rue des Jardins et par forage dirigé sous le ruisseau Notre Dame jusqu'aux chambres existantes sur le chemin des Champs

Il vous est demandé de délibérer afin d'approuver cette convention de servitude de passage et autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :

D'APPROUVER le projet de convention de servitude entre la commune et ENEDIS pour la réalisation des travaux précités sur la parcelle communale BD n°311;

DE DIRE que les frais de cette opération seront intégralement supportés par ENEDIS,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents ;

7- Rétrocession de la parcelle BD n°311 – Classement dans le domaine public communal

Rapporteur : Guy PONS

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : NEANT

Monsieur Bernard BAUJET mandataire judiciaire est chargé de la liquidation d'une parcelle en nature de voie dans la continuité de la rue des jardins cadastrée section BD n° 311 pour 1464 m². Cette parcelle de voirie constitue la desserte d'un groupe d'habitations de 10 logements existants autorisé par permis de construire délivré à VFA Promotion le 13 décembre 2004 et transféré à la SA Maisons André Beau le 12 mai 2005.

Cette parcelle supporte un aménagement de voirie en enrobé et bordures de trottoirs en bon état. L'éclairage public est en bon état et est connecté sur le réseau municipal depuis l'origine.
Les réseaux eaux usées et eau potable sont conformes depuis leur construction.
Les réseaux électriques et téléphoniques sont enterrés conformément au document d'urbanisme.
Considérant l'intérêt de la commune à accepter cette rétrocession pour l'euro symbolique, il vous est demandé de délibérer en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :

**D'ACQUERIR à l'amiable, le prolongement de la rue des Jardins et ses réseaux divers ;
DE CLASSER après acquisition, ces voies dans le domaine public communal ;
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition ;
DE DIRE que cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.**

8 - Rétrocession des espaces publics du lotissement « Le domaine de Julie » Bestave I – Classement dans le domaine public communal (Point retiré de l'ordre du jour)

9 - SMGBL (Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises) – Retrait du SMGMN (syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels) de la compétence « surveillance »

Rapporteur : Max BANQUET

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : NEANT

Vu la délibération du Comité Syndical du « Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises » en date du 10 mars 2020, prenant en compte le retrait du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels de la compétence « surveillance » du S.M.G.B.L.

Il est proposé de soumettre cette modification statutaire à l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :

D'ACCEPTER le retrait du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels de la compétence « surveillance » du SMGBL, décision prise lors de la séance du 10 mars 2010.

10 - SMGBL (Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises) – Adhésion de Morcenx-La-Nouvelle à la compétence « surveillance »

Rapporteur : Max BANQUET

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : NEANT

Vu la délibération du Comité Syndical du « Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises » en date du 10 mars 2020, prenant en compte la demande d'adhésion de la commune de Morcenx-La-Nouvelle d'adhérer à la compétence « surveillance » du S.M.G.B.L.

Il est proposé de soumettre cette modification statutaire à l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :

D'ACCEPTER l'adhésion de Morcenx-La-Nouvelle à la compétence « surveillance » du SMGBL, décision prise lors de la séance du 10 mars 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôture la séance :

«Je vais me permettre de prendre la parole puisque c'est pour moi le dernier conseil municipal de la mandature. Je souhaite dire quelques mots en guise de conclusion à notre séance de ce jour.

J'ai présidé aux destinées de cette ville pendant douze ans, aujourd'hui s'achève pour moi une période forte de mon existence. Il ne s'est pas passé une journée sans que l'intérêt de Mimizan et de ses habitants ne me quittent ; il en a été de même pour les adjoints et les conseillers qui avec l'aide des agents de la mairie ont mené des projets de transformation et d'amélioration au profit de tous. Je veux aujourd'hui toutes et tous les remercier chaleureusement.

L'heure est à présent au passage de relais et je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été fait. Nous pouvons simplement être fiers du travail accompli avec les moyens dont nous disposions et avec beaucoup de dynamisme nous avons su travailler au service du plus grand nombre.

C'est pourquoi je ressens en toute modestie et avec l'équipe sortante une vraie satisfaction pour tout ce qui a été fait. Je crois pouvoir dire que nous remettons à la nouvelle équipe qui sera élue, les clés d'une ville en bon état de marche.

Merci de m'avoir écouté. Merci.»

Fin de la séance à 19h32.